SCPI
RÉSIDENTIEL
SCELLIER

MARCHÉ SECONDAIRE

RENOVALOR 2

CHIFFRES CLÉS DU MARCHÉ SECONDAIRE

Le marché secondaire permet d'acheter ou de vendre des parts de la SCPI Rénovalor 2. Il centralise toutes les demandes faites par des associés ou des futurs associés et les offres de vente émises par des associés souhaitant sortir. Tous les trimestres, ces offres sont confrontées.

En effet, Inter Gestion REIM détermine, en application de la réglementation, le prix permettant le plus grand nombre d'échanges de parts, appelé prix d'exécution.

Le marché des parts de la SCPI Rénovalor 2 est à étudier au regard de la situation de la SCPI dont les actifs sont vendus dans le cadre de la liquidation.

Volume des échanges	Nombre de parts échangées	Prix moyen acheteur (par part)	Prix moyen d'exécution (par part)	Dernier prix d'exécution (par part)	Dernier prix acquéreur (par part)
n/a	0	n/a	n/a	n/a	n/a
3ème trimestre 2026	3ème trimestre 2026	3ème trimestre 2026	3ème trimestre 2026	3ème trimestre 2026	3ème trimestre 2026

FIXATION DU PRIX D'EXÉCUTION ET RÈGLE DE JOUISSANCE

Fixation du prix d'exécution

Fréquence : dernier jeudi du trimestre à 16h.

En cas de jeudi férié, le dernier jour ouvré précédent sera retenu.

Les ordres doivent êtres inscrits sur le registre au plus tard deux (2) jours avant la fixation du prix d'exécution à 16h.

Règle de jouissance

Le cédant cesse de participer aux distributions de revenus et à l'exercice de tout droit à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession est enregistrée sur les registres de la société. L'acquéreur en acquiert la jouissance à la même date.

CARNET D'ORDRES

Ordres d'achat (droits et frais compris) (€)		
Prix d'achat les plus hauts (€)	Quantité demandée	Nombre d'ordres
–	–	–

Ordres de vente (net vendeur) (€)			
Prix de vente les plus bas (par part)	**Prix d'achat correspondant (par part) (€)***	**Quantité offerte (nombre de parts)**	**Nombre d'ordres**
–	–	–	–

(*) Droits d'enregistrement de 5% et commission de cession inclus

Avertissement :
Ces données sont publiées après chaque période de confrontation des ordres et issues du registre des ordres actualisé dès l'inscription d'un nouvel ordre, de la modification ou de l'annulation ou du constat de la caducité d'un ordre inscrit. Un ordre d'achat ou de vente reçu et validé peut être inscrit sur le registre avec un délai de 72 heures, sans aucune incidence sur l'ordre d'inscription, en fonction de son horodatage. Les ordres restent inscrits dans le carnet jusqu'à leur date de péremption.

TABLEAU DES CONFRONTATIONS

Ce tableau présente une synthèse des dernières confrontations de demandes d'achat et offres de vente enregistrées sur le marché secondaire.

Les confrontations permettent de déterminer le prix auquel s'échangeront les parts (prix d'exécution pour les vendeurs et prix acquéreur pour les acheteurs) et le nombre de parts échangées.

Date	Prix d'exécution (€)*	Prix d'acquisition (€)*	Nombre de parts échangées*
24/09/2026	n/a	n/a	n/a

(*) En l'absence de transaction (aucune part échangée), le prix d'éxécution correspond au dernier prix établi lors d'une prédédente confrontation.